

Délibération n°2022-32 du 12 avril 2022

OBJET – Culture : Cinéma « art et essai » Eden Studio - prolongation de la délégation de service public

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Annexe : avenant 2 à la convention de DSP relatif à la Gestion et l'Exploitation du Cinéma « Art et Essai » Eden Studio

Le 12 avril 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 6 avril 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 9

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élisabeth FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Gabriel LÉON, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNÉOUD à M. Arnaud MURGIA,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Catherine VALDENNAIRE,
M. Christian JULLIEN à M. Patrick MICHEL,
Mme Annie ASTIER CONVERSEZ à M. Richard NUSSBAUM,
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,
Mme Francine DAERDEN à M. Gabriel LÉON,
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY,
M. Guy HERMITTE à M. Emeric SALLE,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO.

Madame la Vice-Présidente ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de services publics et en particulier l'article L1411-4 qui prévoit que l'assemblée délibérante se prononce et statue sur le principe de toute délégation de service public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06-25.00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB notamment en matière de construction, aménagement, gestion et entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire ;

Vu l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise la prolongation d'une délégation de service public pour des motifs d'intérêt général ;

Vu la délibération du 14 septembre 2021 validant le lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion du cinéma « art et essai » ;

AR Prefecture

005-240500439-20220412-2022_32-DE

Reçu le 14/04/2022

Publié le 14/04/2022

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 30 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale et Territoriale du 4 avril 2022 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Briançonnais est propriétaire de la salle de cinéma située rue Pasteur à Briançon au sein du bâtiment occupé par la MJC-Centre social du Briançonnais ;

Considérant que cette structure est actuellement gérée par l'association « MJC – Centre social du Briançonnais » dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 1^{er} avril 2022.

Considérant que la procédure d'attribution est en cours de finalisation et qu'il convient de prolonger l'actuelle convention jusqu'au prochain conseil communautaire ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant de prolongation à la délégation de service public confiant à la MJC-CS du Briançonnais la gestion du cinéma d'art et d'essai « Eden Studio » jusqu'au 15 juin 2022 ;
- **Autorise Monsieur le Président** ou la Vice-Présidente en charge de la culture à signer l'avenant et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 14 AVR. 2022

Date affichage : 14 AVR. 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA
GESTION ET EXPLOITATION DU CINEMA « ART ET ESSAI EDEN STUDIO
PROROGATION DE SA DUREE**

ENTRE :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS, représentée par son Président en exercice, Arnaud MURGIA, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 12 avril 2022,

D'une part,

ET :

La MJC-SC du Briançonnais, représentée par son Président, Daniel GILBERT,

D'autre part,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-06-25-00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB notamment en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le cinéma art et essai « Eden Studio »,

Vu la convention de Délégation de Service Public, en date du 9 février 2016, confiant la gestion du cinéma art et essai « Eden Studio » à la MJC-CS du Briançonnais, pour la période allant du 2 avril 2016 au 1^{er} avril 2021,

Vu l'avenant de prolongation de la délégation de service public jusqu'au 1^{er} avril 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 septembre 2021 approuvant le lancement de la procédure d'attribution d'une délégation de service public,

Considérant que cette procédure doit être finalisée dans les prochaines semaines et qu'il convient de prolonger ladite convention jusqu'au 15 juin 2022 aux fins d'assurer la continuité du service,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La durée de la convention de délégation de service public susvisée, conclue avec la MJC-CS du Briançonnais pour la gestion et l'exploitation du cinéma art et essai L'EDEN STUDIO pour la période allant du 2 avril 2016 au 1^{er} avril 2021, est prorogée jusqu'au 15 juin 2022.

ARTICLE 2 : Les autres articles de la convention susvisée restent inchangés.

Fait en deux exemplaires,

A Briançon, le

Pour la MJC-CS du Briançonnais,
Son Président,

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais,
Le Président,

Daniel GILBERT

Arnaud MURGIA